

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
BARENTON 50720**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2018**

=====

Absents excusés : Sibylle DUBREUIL, Ludovic GÉRARD, Nadège LECHAPELAYS

=====

**Rénovation de l'école publique de Barenton – Maîtrise d'œuvre**  
**Résultat de la consultation**

Vu la délibération en date du 18 avril 2018 par laquelle le conseil municipal a décidé la rénovation de l'école publique de Barenton et autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation pour désigner un maître d'œuvre en charge de la préparation et du suivi de cette mission ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié dans le journal « Ouest-France édition Manche » le 11 mai 2018 ;

Vu l'ouverture des plis lors de la commission d'appel d'offres du 25 mai 2018

Vu l'analyse des offres présentée lors de la commission d'appel d'offres du 6 juin 2018.

Après analyse des offres, la commission propose de retenir, pour cette mission de maîtrise d'œuvre, le groupement de bureaux d'études suivant :

- ◆ Agence BOO – Marie-Stanis PERAY, de Tinchebray-Bocage (Orne) ;
- ◆ Agence ALIDADE Architecture et Design, de Tinchebray-Bocage (Orne) ;
- ◆ SARL B.E.T. BABIN, de Saint Contest (Calvados) ;
- ◆ SARL RÉSO, de Saint Contest (Calvados)

pour un forfait provisoire de rémunération de 32 600,00 € HT, basé sur un montant estimatif de travaux de 400 000,00 € HT et calculé selon la grille de répartition suivante :

○ Diagnostic (10 %) :	3 260,00 € HT
○ Avant-projet sommaire (6 %) :	1 956,00 € HT
○ Avant-projet définitif (17 %) :	5 542,00 € HT
○ Projet (20 %) :	6 520,00 € HT
○ Assistance à la passation des contrats de travaux (9 %) :	2 934,00 € HT
○ Etude d'exécution / Visa (7 %) :	2 282,00 € HT
○ Direction de l'exécution des travaux (20 %) :	6 520,00 € HT
○ Ordonnancement, pilotage et coordination des travaux (6 %) :	1 956,00 € HT
○ Assistance aux opérations de réception (5 %) :	1 630,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la décision de la commission d'appel d'offres dans le choix du maître d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'école publique de Barenton, à savoir le groupement de bureaux d'études suivants :
  - Agence BOO – Marie-Stanis PERAY, de Tinchebray-Bocage (Orne) ;
  - Agence ALIDADE Architecture et Design, de Tinchebray-Bocage (Orne) ;

- SARL B.E.T. BABIN, de Saint Contest (Calvados) ;
  - SARL RÉSO, de Saint Contest (Calvados)
- pour un forfait provisoire de rémunération de 32 600,00 € HT ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant au présent marché, et à donner ordre de service.

**Aménagement d'un point d'arrêt scolaire au lieu-dit La Fosse**  
**Résultat de la consultation**

Vu la délibération en date du 21 février 2018 par laquelle le conseil municipal a décidé l'aménagement d'un point d'arrêt scolaire au lieu-dit La Fosse et autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation pour désigner l'entreprise en charge de ces travaux ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié dans le journal « Ouest-France édition Manche » le 11 mai 2018 ;

Vu l'ouverture des plis lors de la commission d'appel d'offres du 25 mai 2018

Vu l'analyse des offres présentée lors de la commission d'appel d'offres du 6 juin 2018.

Après analyse des offres, la commission propose de retenir pour cette mission, l'entreprise suivante :

- ◆ SARL BRIONNE JEAN-PAUL, de Saint-Clément-Rancoudray (Manche) pour un montant de 10 155,50 € HT.

Ces travaux consisteront notamment en :

- Un terrassement mécanique ;
- La fourniture et la mise en œuvre de GNT60/31.5 de type A ;
- La pose de bordures T2 ;
- Le découpage de chaussée ;
- La pose de tête d'aqueduc de sécurité pour un diamètre de 300 et 400 mm ;
- La pose de BBSG 0/10 classe 2 ;
- La confection de regard à grille 50 × 50 cm ;
- La pose d'une canalisation en béton armé de diamètre 300 mm.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la décision de la commission d'appel d'offres dans le choix de l'entreprise chargé d'aménager un point d'arrêt scolaire au lieu-dit La Fosse, à savoir SARL BRIONNE JEAN-PAUL, de Saint-Clément-Rancoudray (Manche), pour un montant de 10 155,50 € HT ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant au présent marché, et à donner ordre de service.

**Travaux de voirie 2018-2021 – Marché public en accord-cadre**  
**Résultat de la consultation**

Vu la délibération en date du 28 mars 2018 par laquelle le conseil municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises pour le marchés des travaux de voirie de 2018 à 2021, et autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation pour désigner l'entreprise en charge de ces travaux ;

Vu le présent marché public passé sous la forme d'un accord-cadre en application de l'article 78 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié dans le journal « Ouest-France édition Manche » le 3 avril 2018 ;

Vu l'ouverture des plis lors de la commission d'appel d'offres du 23 avril 2018

Vu l'analyse des offres présentée par le maître d'œuvre, M. Arnaud LE DUC du cabinet ECOVOIRIE, lors de la commission d'appel d'offres du 4 mai 2018.

Cette analyse a été réalisée en étudiant le mémoire technique transmis par les candidats, et le montant calculé à partir d'un détail estimatif intégré par le maître d'œuvre dans le dossier de consultation des entreprises.

Après analyse des offres, la commission propose de retenir pour cette mission, le groupement d'entreprises suivant :

- ◆ ROUTIÈRE PEREZ SAS, de Condé-sur-Noireau (Calvados) ;
- ◆ SARL BRIONNE JEAN-PAUL, de Saint-Clément-Rancoudray (Manche)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la proposition de la commission d'appel d'offres dans le choix de l'entreprise en charge du marché public en accord des travaux de voirie sur les voies communales de Barenton de 2018 à 2021, à savoir le groupement d'entreprises suivant :
  - ROUTIÈRE PEREZ SAS, de Condé-sur-Noireau (Calvados) ;
  - SARL BRIONNE JEAN-PAUL, de Saint-Clément-Rancoudray (Manche).
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant au présent marché, et à signer les bons de commande.

### **Programme de travaux de voirie 2018**

La commission des chemins et travaux routiers s'est réunie le 23 février 2018 et le 15 mai 2018 pour examiner l'état des voies communales de Barenton, procéder à un classement et déterminer lesquelles sont susceptibles de bénéficier de travaux de réfection en 2018.

Ces voies sont les suivantes :

- La voie communale de l'Ouëffrie - Boudet : 2<sup>ème</sup> partie de la voie ;
- La voie communale du Haut Pont Poisson : 200 mètres à partir de la RD n° 36 ;
- La voie communale de la Mazurie, sur une portion de 300 mètres à partir du lieu-dit Le Costil ;
- La voie communale de la Laire ;

M. Arnaud LE DUC du cabinet ECOVOIRIE, maître d'œuvre des travaux de voirie a analysé les travaux nécessaires sur ces voies, et calculé un montant de 52 834,00 € HT pour ce chantier réparti comme suit :

- VC de l'Ouëffrie – Boudet : 29 860,00 € HT
- VC du Haut Poisson : 5 095,00 € HT
- VC de la Mazurie : 10 800,00 € HT
- VC de la Laire : 7 079,00 € HT

Le budget maximum annuel pour des travaux sur les voies communales de Barenton ayant été fixé à 80 000,00 € HT, Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal d'autoriser

un plus grand nombre de travaux pour cette année et atteindre une enveloppe de 75 000,00 € HT. Il propose notamment d'engager des travaux sur la rue du Bocage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la liste des voies communales, et leur estimation financière, qui bénéficieront des travaux pour l'année 2018 ;
- Autorise Monsieur le Maire à programmer, en concertation avec M. LE DUC maître d'œuvre, des travaux de voirie supplémentaires pour un budget maximum de 75 000,00 € HT ;
- Autorise M. Arnaud LE DUC du cabinet ECOVOIRIE, maître d'œuvre, à préparer les bons de commande à destination de l'entreprise titulaire du marché ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande.

### **Restauration des vitraux du clocher de l'église de Barenton**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de sa récente constatation d'une dégradation de trois vitraux situés sur la façade est du clocher de l'église de Barenton.

Deux vitraux losangés comprennent un certain nombre d'éléments cassés, les joints en plomb se délitent, avec pour conséquence l'infiltration de l'eau de pluie à l'intérieur du clocher.

La rosace figurative, située en dessous des deux vitraux, commence à s'incurver vers l'intérieur, est cassée en plusieurs endroits et menace de se desceller et de chuter sur l'orgue de l'église.

Dans le but de restaurer ces vitraux, Monsieur le Maire a contacté l'entreprise spécialisée Les Maîtres Verriers Rennais, de Boisgervilly (Ille-et-Vilaine), afin que celle-ci analyse les dégradations et établisse un devis pour les réparations nécessaires.

L'entreprise Les Maîtres Verriers Rennais a transmis un devis d'un montant de 9 966,77 € HT pour ce chantier.

Ces travaux comprendront notamment :

- La dépose des vitraux et la pose de protection en méthacrylate alvéolaire dans les espaces laissés vides ;
- Le transport des vitraux en atelier pour un nettoyage des plaques de verre à la brosse douce, le démontage des panneaux, le remplacement des pièces brisées, un masticage des faces et une remise en plomb ;
- La repose des trois vitraux par l'extérieur avec bain de mastic sur les barlotières et joints à la chaux ;
- Le grattage et la peinture des ferrures ;
- La pose de bavettes en plomb permettant l'écoulement des eaux pluviales sur la façade externe du clocher ;
- Le nettoyage des vitraux avec pose d'une couche de peinture.

Monsieur le Maire indique que pour permettre la dépose et la repose des vitraux par l'extérieur, la commune devra louer une nacelle élévatrice dont la hauteur doit atteindre 30 mètres. La commune devra également assurer la protection de l'orgue situé contre la rosace.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le devis de l'entreprise Les Maîtres Verriers Rennais, de Boisgervilly (Ille-

et-Vilaine), d'un montant de 9 966,77 € HT ;

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer le devis et tout autre document se rapportant au présent marché ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions pour assurer la protection de l'orgue de l'église, et louer une nacelle élévatrice pour le bon déroulement du chantier.

### **Demande de subventions complémentaires**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de l'association Tennis Club Barenton Ger, pour l'obtention d'une subvention de 360,00 € pour l'année 2018.

D'après le document transmis en mairie, cette subvention est demandée pour financer la projection d'un match de football à la salle des fêtes de Barenton le 30 juin 2018 à 16h00, à l'occasion de la Coupe du Monde en Russie

Considérant que cette association n'a pas demandé de subvention depuis plusieurs années et souhaitant obtenir de plus amples informations sur les activités et animations engagées par le club, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter sa décision concernant l'attribution d'une subvention à l'association Tennis Club Barenton Ger à une réunion ultérieure.